

Avis public d'élection

Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Date du scrutin 2022-02-27

Par cet avis public, Vicky Giguère, présidente, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le poste suivant sont est aux candidatures :
Poste de conseillère ou conseiller #2
2. Toute déclaration de candidature à ce poste doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 7 janvier 2022 au 21 janvier 2022

Horaire

	AM	FERMÉ	PM
LUNDI	8 :00	12 :00 à 13 :00	16 :30
MARDI	8 :00	12 :00 à 13 :00	16 :30
MERCREDI	8 :00	12 :00 à 13 :00	16 :30
JEUDI	8 :00	12 :00 à 13 :00	19 :00
VENDREDI	9 :00	12 :00	FERMÉ

Attention : le vendredi 21 janvier 2022, le bureau sera ouvert de 8h00 à 16h30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9h30 et 20h00**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 27 février 2022**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 20 février 2022**

**Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire
(vote par correspondance – COVID-19)**

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 7 février et le mercredi 16 février 2022, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 16 février 2022.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 17 février 2022.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 25 février 2022 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Madame Caroline Bernier

**6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) :
Madame Caroline Bernier**

7. Vous pouvez joindre la présidente (ou joindre son adjointe le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

108, rue de l'Église

Saint-Louis-de-Gonzague (Qc) G0R 2L0 Téléphone : 418 -267-5931 poste 1

Donné à Saint-Louis-de-Gonzague le 4 janvier 2022



Présidente d'élection